

Commune de Mézières-sous-Lavardin

Extrait du registre des arrêtés du maire du 07 novembre 2022

N° 2022/41

Arrêté de réglementation de la circulation

Le maire de la commune de Mézières sous Lavardin,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L2213-2 ;

Vu le Code de la route, notamment les articles R411-30 et R 411-31 modifiés ;

Vu la demande présentée par l'entreprise Levrard, 40 rue Abbé Angot - 53340 Ballée ;

Considérant qu'en raison des travaux de l'entreprise Levrard le 29 novembre pour débouchage de la buse d'eaux pluviales sous chaussée à partir de 8h30, route de Boisouge - Les Braudières (face au camping), afin d'assurer la sécurité des personnels de chantier et de prévenir du danger les usagers de ces voies, il y a lieu de réglementer la circulation ;

Arrête

ARTICLE 1 – Interdiction de stationnement

Au droit du chantier, le stationnement de véhicule étranger au chantier sera interdit.

ARTICLE 2 – Interdiction ou restrictions de circulation

Au droit du chantier, chantier mobile, selon les circonstances et les nécessités des travaux :

- le **dépassement** de véhicule sera **interdit**,
- la **vitesse** sera **limitée**,
- la **chaussée** sera **rétrécie voir momentanément coupée à la circulation**,
- la circulation sera réglementée au moyen **d'alternat manuel** selon la visibilité.

ARTICLE 3 – Signalisation

Ces restrictions de circulation ne seront effectives qu'après mise en place de la signalisation appropriée.

Pendant les périodes d'inactivité du chantier, les signaux en place seront déposés systématiquement ou occultés si les motifs ayant conduit à les implanter ont disparu.

La signalisation sera à la charge de la commune, maître d'ouvrage des travaux.

ARTICLE 4 – Prescription contraire

Toute prescription contraire à celles du présent arrêté est suspendue.

La signalisation de ces éventuelles prescriptions contraires sera occultée.

ARTICLE 5 – Délais de prescription

Cet arrêté prendra effet le 29 novembre 2022 et, selon l'avancement du chantier, le 30 novembre 2022.

Fait à **Mézières-sous-Lavardin**,

Le 7 novembre 2022,

Le Maire,
Killian Trucas.



Diffusion :

- Site internet communal,
- Entreprise Levrard pour attribution,